

Alaluf Mateo • Anciaux Alain • Arrijs Omer • Aubly Gisèle • Bailleux Jean • Bardos-Féltoronyi Nicolas • Barez Léon • Basile Angelo • Bauwens Dominique • Bayot Bernard • Berg Claude • Biettlot Anne • Birkett Oliver • Bodson Jean-Luc • Boulanger Aude • Bovesse Frédéric • Buhbinder Catherine • Charlier Sophie • Cobergh Fernande • Collard Marie-Caroline • Collignon Jean-Marie • Convié Bernard • Cornil Marie-Christine • Coutelier Jean-François • Cuveliers Gerda • Davister Walthère • De Beaufort Françoise • De Bie Pierre • De Ronge Yves • De Wasseige Michel • Defourny Jacques • Del Valle Lopez Antonio • Delespesse Jean • Delespesse Max • Della Faille Amélie • Demanet Nathalie • Demeester Luc • Dengis Aline • Dervaux Alain • Desneux François • Deville Jean • Devolder Isabelle • Devos Jacques • Dewaele Eric • Dewinter Marylène • Dewitte Armand • Diez André • Dion Delphine • Dubreucq Annie • Dupont Véronique • Dupriez Ygaëlle • Durant Geneviève • Ernst Raphaël • Felis Véronique • Foucart Philippe • Francart Gaëlle • Fryns Guy • Gardellin Marie-Thérèse • Gatellier Gérard • Genet Michel • Gilissen Nathalie • Godard Chantal • Godron Marie-Françoise • Goffinet Bernard • Gofflot Virginie • Grimonpont Catherine • Guarrella Antonina • Hamzaoui Mejed • Hauwaert Arnold • Horman Denis • Houtart Isabelle • Hublet Carlo • Huens Véronique • Jacquemain Marc • Joachim Bernard • Kargun Hatice • Laduron Benoît • Laigneaux Alain • Lambert Cécile • Laureys Thierry • Laviolette Pascal • Leclercq Philippe • Lefèvre Michel • Lejour Christian • Leroy Jean-François • Libert Patricia • Liégeois Philippe • Lippolis Joseph • Lo Giudice Carmela • Loiseau Jacques • Longrie Corinne • Mahieu Estelle • Mantopoulos Antigone • Marcelis Reine • Marin Nadine • Marlier Brigitte • Maudoux Alain • Meneghello Franco • Mercenier Philippe • Meurant Claude • Mikolajczak Eric • Misson Christian • Mondry Jean-Baptiste • Moreau André • Moreau Robert

25 ans

• Nachtergaele Françoise • Neczyporenko Anatoly • Niset Guy • Papamarinou Constantina • Phasi Ndudi • Philippe Isabelle • Picheca Thérèse • Pollénus Jean-Pierre • Quinet Patrick • Quoirin Claudine • Ramquet Jean-François • Renaud Alain • Riffart Vincent • Robert Françoise • Roegiers Xavier • Roelandt Joëlle • Romain Olivier • Rousseau Aline • Rousseaux Xavier • Ruelle Guy • Schluter Rainer • Simon Bernard • Smal Marcel • Smets Benoît • Spaey Marie • Stokkink Denis • T'Kint de Roodenbeke Jean • Tagnesi Maria • Thael Thomas • Thomée Jean • Thyange Geneviève • Tillemans Marie • Tilman Maggy • Trovato Vincent • Van de Maele Carol • Van den Hove d'Ertsenrijck Didier • Van Roosbroeck Robert • van Steenberghe Pierre • Vanderelst Simon • Verbeeren Pierre • Vercaempst Michel • Vetro Salvatore • Vitarella Vito • Wastiaux Patricia • Wendorf Dan • Wéry Jean-Marc • Yerlès Pierre-Paul

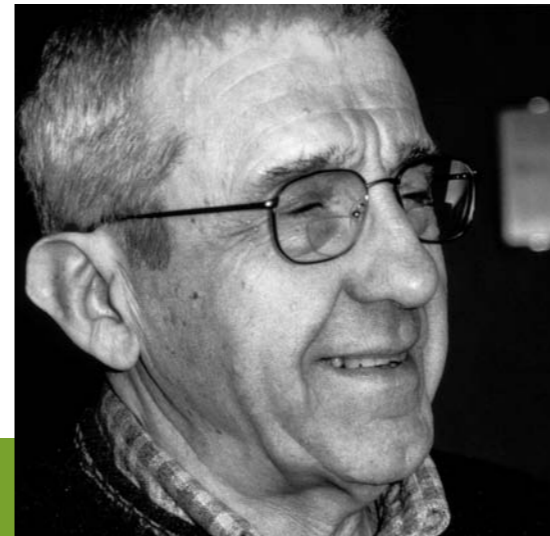
L'utopie du fondateur

édito

L'autre jour, je passe saluer l'équipe de SAW-B. Je vois, attablé devant son ordi, un jeune gars sympa, un nouveau. Pierre, il s'appelle. On se présente : blabla. Mon nom ne lui dit rien, non plus que mon titre avantageux de « fondateur ». Je trouve ça gai. On a créé, on y a cru, on a bien lutté. Et puis voilà, la vie vous a dépassé, elle continue sans vous...

Normal. C'est bien comme ça.

C'est bien comme ça, du moment qu'elle reste fidèle à elle-même. Et là, pas facile. Comme vous, je suppose, je ne m'y retrouve pas beaucoup dans la société d'aujourd'hui, où tout est « choses » qu'on achète et qu'on vend, même la culture, le sport, les services, les humains ...L'argent, toujours l'argent. Et vous qui vous affrontez à cette Ba-



ylone, est-ce que vous y êtes encore à vouloir créer une société « autre » ? Une société de partage ? Autogérée ? Humaine, quoi ! L'utopie, oui. Vous connaissez la formule « *De chacun selon ses capacités, à chacun selon ses besoins* ». Ca vaut la peine d'y réfléchir une nouvelle fois. Et ça demande par dessus tout des relations humaines, alors même qu'à la ronde tout est fric, efficacité, rentabilité, consommation, concurrence sans freins... Ah mais entendons-nous : pas seulement autour de nous, mais même en nous, en vous, en moi, insidieux étouffant essoufflant...

L'utopie. Pas possible comme ça un jour au matin, ou un grand soir. Mais « tendre vers », oui, avec lucidité, étape par étape, bout par bout, morceau par morceau... Arracher des pans au système englobant, envahissant, en créant, quelque part, « autre chose ». Sinon, amies, amis, arrêtez de vous donner tant de mal. Vous vous fatigueriez en vain et vous risqueriez la dépression nerveuse...

Ah mais, je m'exprime à vous comme si je vous apprenais quelque chose, et comme si vous ne réalisiez pas ces morceaux d'utopie dont je rêve... J'en rencontre, bien sûr, j'y participe, mais vous me connaissez avec mes impatiences... Peut-être ne me connaissez-vous pas avec mon envie irrésistible : celle de vous voir encore vous rassembler en un mouvement dynamique qui fasse de nos « morceaux » un vaste corps de contestation et de construction...

Je ne connais pas le contenu précis de cette brochure. On m'a demandé d'en écrire une espèce d'édito. Imprudence ! Puisque la parole m'a été donnée, voilà, j'ai encore une fois ouvert la brèche. En espérant que mes propos ne se départiront pas trop des pages qui vont suivre...

J'ai pour vous, amies, amis, une espèce de tendresse d'ancêtre qui me pousse à vouloir pour vous et à espérer de vous « le mieux ».

Max Delespesse

Qu'est ce que l'économie sociale ?

En 1990, le Conseil wallon de l'économie sociale adopte la définition suivante : « L'économie sociale regroupe les activités économiques exercées par des sociétés, principalement coopératives, des mutualités et des associations, dont l'éthique se traduit par les principes suivants :

- la finalité de services aux membres ou à la collectivité plutôt que le profit,
- l'autonomie de gestion,
- le processus de décision démocratique,
- la primauté des personnes et du travail sur le capital dans la répartition des revenus. »

Certains ajoutent aujourd'hui à cette définition un cinquième principe, à savoir le développement durable.

Concrètement, l'économie sociale recouvre en Belgique les entreprises de formation par le travail, les entreprises d'insertion, les coopératives d'activités, les coopératives agréées par le Conseil national de la coopération, les services de proximité à finalité sociale, les entreprises de travail adapté, les agences-conseil, les Initiatives de développement de l'emploi et toutes entreprises respectant les quatre principes cités ci-dessus.

Ancienne ou nouvelle économie sociale ?

Les premières tentatives de rassemblement de personnes autour d'un projet de type économie sociale étaient le fruit des coopératives, mutuelles ou associations qui ne trouvaient pas de réponses satisfaisantes dans le modèle économique qui prévalait, à savoir le capitalisme. Organisées en *piliers*, les mouvances chrétienne et socialiste se sont impliquées dans l'économie sociale depuis le XIXe siècle. Ce sont ces deux piliers que l'on regroupe généralement sous le nom d'« ancienne économie sociale », même si elle est toujours active.

Le terme de « nouvelle économie sociale » a vu le jour pour marquer l'émergence d'un nouveau courant, distant de l'ancienne économie sociale en ce sens qu'il rejette la trop grande « institutionnalisation » des piliers chrétien et socialiste traditionnellement inscrits dans l'économie sociale. Pourtant, il existe encore une très grande filiation entre ancienne et nouvelle économie sociale de par leur attachement aux mêmes principes. La nouvelle économie sociale prend toutefois davantage en compte la réappropriation des moyens du développement local.

de 1981 à 2006



Si le concept de « nouvelle économie sociale » s'est implanté dans les années '80, il est le fruit d'une lente maturation et des expériences de plusieurs *utopistes* au début des années '60. Ces derniers étaient alors animés par le désir de s'écarter progressivement des « institutions » chrétiennes et socialistes qui caractérise « l'ancienne » économie sociale, sans pour autant en rejeter les principes fondateurs. Le début des années 1960 verra la création des premiers Ateliers protégés et l'émergence des courants communautaires,

galvanisés par mai 1968 et son élan libertaire. Malgré le déclin des communautés au début des années 1980, les habitats groupés s'inspirent aujourd'hui directement de leur esprit. Le terme « d'économie sociale » n'apparaîtra pourtant qu'au milieu des années 1970, dans une France en pleine « effervescence » coopérative. En effet, ces années marquent l'essor des coopératives de production et le déclin progressif des coopératives de consommation.

De ce bain coopératif et solidaire naîtront de nombreux autres concepts et initiatives variées : les maisons médicales, le développement autocentré, le commerce équitable, les magasins du Monde, le développement durable et les groupes environnementaux.

Devant tant d'initiatives et devant le succès

de cette *troisième* voie, la nouvelle économie sociale va peu à peu se structurer autour d'organisations désireuses de rassembler les forces et de promouvoir le mouvement. La création de SAW au début des années '80 s'inscrit dans cette vision utopiste et ce désir de faire de l'économie *autrement*.

«*Déroulez-vous un moment, les amis ! Traitez-moi de tous les noms dont la bien-pensance va m'affubler... Cela ne m'empêchera pas d'avoir raison et de garder ma foi dans la tension vers l'utopie.*» Cet extrait du « Testament d'un utopiste » rédigé de la plume du fondateur de SAW, Max Delespesse, donne d'ores et déjà le ton du travail qui a été et qui continue à être mené pour le développement d'une *autre* mondialisation basée non pas sur le seul capital physique mais également sur l'humain pour reprendre les termes de Max.

«*Je ne sais pas dans quel présent nous sommes et pourtant seul existe le présent. Pour comprendre l'aujourd'hui, il faudrait connaître l'avenir, attendre ce qu'on appelle le recul de l'Histoire.*» D'abord engagé dans le clergé catholique, Max, carolo d'origine et de cœur, va se tourner vers l'économie sociale au cours des années '60-'70 quand l'autogestion est à l'ordre du jour. À cette époque, on assiste à la reprise en coopératives, par les travailleurs, de sociétés faillies. «*J'ai connu des reprises de faillite par les travailleurs qui ne manquèrent pas de certaines caractéristiques utopiques.*

Qui ne se souvient de Lip, du Balai libéré, des Textiles d'Ere, de Tricoop, d'autres encore qui furent balayées, comme le journal « Pour », par la tempête capitaliste ou moururent par la faute d'une mauvaise gestion ? Socomef a résisté mais que c'est loin tout ça !» Cette tendance à l'apparition spontanée de coopératives se généralise et donne lieu à la volonté de définir une nouvelle forme de gestion : la coopération.

Cette coopération, en Wallonie, débute à Charleroi, premier pôle de ce développement alternatif. Max cite l'exemple de l'asbl *Quelque chose à faire* créée à Monceau-sur-Sambre par le prêtre-ouvrier Roger Vanthournout. «*De chacun selon ses capacités, à chacun selon ses besoins* » : la formule utopiste était le leitmotiv des initiateurs de projets comme Roger et Max. La coopérative nécessite un engagement de chacun à tous les échelons. La famille constitue pour Max le lieu fondamental de l'utopie qu'il définit dans son ouvrage. Mais il met tout de suite en garde contre les « faux » besoins qui amènent dès lors les associés à se jalouser les uns des autres.

«*On ne peut vivre indéfiniment aux limites. Il y faut une force, un esprit et peut-être un Esprit*». Pour Max, l'utopie n'est pas un état figé mais, au contraire, une tension permanente que la société se doit de maintenir sous peine de dériver vers un capitalisme aux dommages ravageurs pour les exclus du train de la mondialisation.



Max et Linette

«*Solidarité des alternatives wallonnes fut, et reste (ses enfants, on les aime), un instrument de désenclavement de nos modestes créations en tension utopique. Pour un soutien mutuel, une formation, une action politique. Elle constitue en soi une expérience d'une dimension non négligeable.*»



C'est au Centre universitaire de Charleroi (CUNIC) que débute l'histoire de SAW, en 1980. A l'époque, Max Delespesse a dans l'idée de rassembler les initiatives wallonnes autour d'un même projet, le Carrefour des Alternatives. Quatorze ans plus tôt, il avait déjà pris l'initiative de réunir les nouvelles communautés qui s'étaient développées en Belgique et à l'étranger sous la forme du Centre Communautaire International (CCI). Au début des années '80, le mouvement communautaire s'est disloqué mais un certain nombre de ces anciens membres commencent à réaliser des nouvelles coopératives et des entreprises alternatives à pertinence économique et sociale.

En Europe, les modèles coopératifs hollandais et français, mais aussi anglais, ont en commun la caractéristique de fonctionner en agences subsidiées partiellement par l'État. Outre-atlantique, le Québec, proche de la Belgique par ses problèmes « linguistico-économiques », n'est pas en reste. Créée en 1977, la Société de Développement Coopératif (SDC) est un organe mixte (secteurs associatif et public) qui aidera au développement de près de 300 entreprises nouvelles en deux ans.

Enfin, le cas d'espèce de Mondragon, fédération de 137 coopératives principalement industrielles au Pays Basque espagnol, permet de faire taire les critiques portant sur la structure et la gestion des coopératives. Tandis qu'un organisme financier, lui-même structuré en coopérative, récolte l'épargne locale et aide à la création de nouvelles structures, la base des travailleurs détient à la fois le capital argent et le capital travail. Tous ces exemples sont alors le signe encourageant du regain évident du mouvement coopératif.

Le Carrefour des Alternatives, qui ne durera en termes absolus qu'une année, représente cependant un tournant majeur dans SAW en devenant. *« Je pense que Max et Linette ont été les vraies chevilles ouvrières de SAW qui naîtra de nos rencontres informelles au CUNIC. Je venais alors de prendre la direction de ce centre de formation dont la volonté n'était pas de fournir des diplômes universitaires comme le CIFO, auquel le*

CUNIC est cependant associé, mais d'ouvrir les gens à un état d'esprit : celui des coopératives. Max travaillait pour la Province (ndrl : du Hainaut) et c'est dans ce cadre que nous nous sommes rencontrés et avons avancé vers ce qui est devenu SAW. Max était un visionnaire, un meneur, un leader », commente Albert Schleiper, actuel Secrétaire général du CUNIC.

Que la coopérative s'appuie sur une action commune, tant au niveau syndical que politique, tel est le défi que la création de SAW va tenter de relever suite aux constats d'échec du modèle capitaliste qui amène, dans le contexte des années '80, au sous-développement de franges marginalisées de la population belge. Certes, les deux plateformes que sont la Fédération Belge des Coopératives de mouvance socialiste (Febecoop) et la Fédération Nationale des Coopératives Chrétiennes (FNCC) occupaient déjà l'avant-scène du mouvement coopératif dès la crise économique des années '30. Au-delà de la présence de ces deux fédérations, Solidarité des Alternatives Wallonnes (SAW) devient en 1981 la première fédération pluraliste wallonne. Elle se donne pour objectif général de devenir, pour les divers courants de la « nouvelle coopération » et pour toutes les alternatives, un lieu de convergence, de rencontres, d'expression et de développement.

Constituée en asbl, SAW se voit attribuer, par son Assemblée générale, quatre mis-

sions qui font aujourd'hui encore le cœur de ses activités : la représentativité, la coordination, la promotion et le développement des initiatives alternatives.

développement

Lieu



Le CUNIC héberge SAW (les casernes de Trazegnies)

Un accueil qu'on n'oublie pas ! Pendant treize ans (1981-1994), le Centre universitaire de Charleroi, sous l'impulsion d'Albert Schleiper, a hébergé SAW gratuitement dans les casernes de Trazegnies, près de Charleroi. Ces années de cohabitation et de soutien par le CUNIC auront permis à SAW de s'épanouir et de se consacrer pleinement à ses activités.



Guy Fryns

Interview

Guy Fryns, directeur du Centre de Recherche de l'Industrie des Fabriques métalliques (CRIF) de Seraing, recentre la particularité de SAW dont il a été président pendant plusieurs années. *« À la différence des deux piliers socialiste et chrétien, SAW a l'avantage de ses inconvénients, c'est-à-dire qu'elle agit en toute liberté contrairement au pignon sur rue des deux mastodontes issus du monde politique. SAW doit se battre pour élargir son réseau, réseau que possède déjà Febecoop ou encore Syneco aujourd'hui. »*

1983

Les EFT sur la voie de la reconnaissance



Le début des années '80 laisse petit à petit la morosité s'installer dans le monde socioprofessionnel wallon. L'emploi se fait rare et le spectre du chômage place certaines personnes dans une précarité extrême. Sans allocation, ni aide sociale, ces derniers sont laissés à eux-mêmes. Pour les aider, plusieurs initiatives voient le jour sporadiquement, à l'image de *Quelque chose à faire* lancé par le prêtre ouvrier Roger Vanthournout en 1981. Face au manque criant de soutien des pouvoirs publics et la situation « d'a-légalité » dans laquelle les initiatives de ce type se retrouvent, un débat de fond sur cette méconnaissance institutionnelle s'impose.

En janvier 1983, SAW et le Centre universitaire de Charleroi (CUNIC) rassemblent autour de la table de discussions 16 entreprises de réinsertion socioprofessionnelle, l'ONEm, l'UCM, le monde syndical et deux Parquets (sections jeunesse et financière).

Éric Mikolajczak

Les EFT en perspective

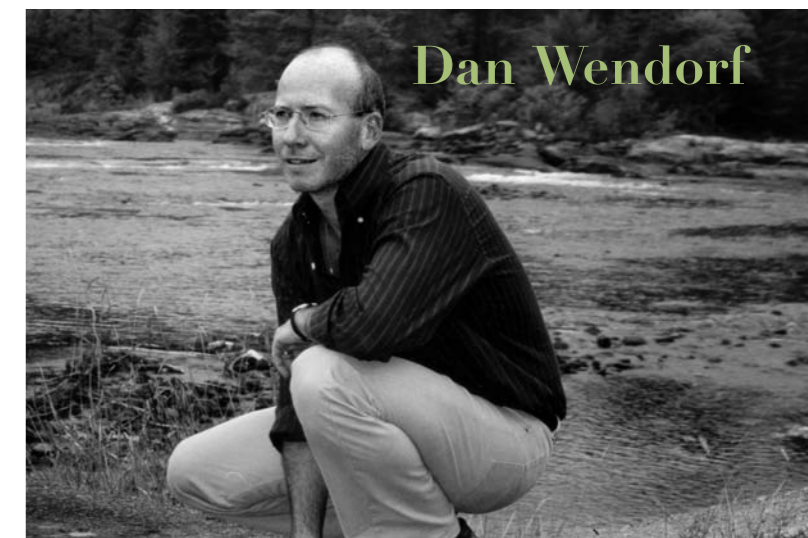
« Pour le moment, à court terme, nous attendons l'entrée en vigueur du nouveau décret et de l'Arrêté qui vont cadrer d'avantage les missions des EFT et surtout établir une plus grande équité et stabilité dans leur financement, explique Eric Mikolajczak, président d'Aleap. À plus long terme, c'est vrai qu'on s'est battu pour obtenir un cadre mais cela risque toujours de nous enfermer dans un carcan. Cela pose donc les questions de souplesse et de créativité des EFT. L'environnement et la situation sociale évoluent sans cesse. Comment maintenir un travail de qualité tout en restant suffisamment souple pour pouvoir prendre en compte les nouvelles situations de pauvreté et atteindre les personnes qu'elles touchent ? C'est une vraie question et il s'agit là des défis du futur. »

L'objectif des rencontres : identifier et définir un statut et une typologie de ces nouvelles entreprises d'apprentissage professionnel (EAP). Victimes de leur diversité d'activités et de leur « originalité », les EAP se heurtent à la défiance des Parquets et de l'ONEm, ainsi qu'à des problèmes de trésorerie et des contentieux avec l'ONSS. Bien que les premières discussions n'aient pas abouti à la reconnaissance unanime de ces entreprises d'un nouveau genre, elles auront le mérite de jeter les bases d'une réflexion et d'une reconnaissance progressive.

Le chemin vers la *légalisation* sera long et parsemé « d'embûches ». Benoît Drèze de l'EAP *Mille et une choses à faire* notait à ce propos que « cette nouvelle forme d'action sociale bouscule les habitudes et les privilèges des uns et des autres. Nous constatons de fortes résistances à laisser progresser le secteur des EAP ». La seconde étape vers la clarification de statut est atteinte en 1987 avec un début de soutien politique et privé, et un financement plus soutenu par la Communauté, la Région, le Fonds social européen, ainsi que par certains donateurs privés. Ce regain d'intérêt se traduit notamment en 1989, avec la création – soutenue par SAW – d'une Association libre d'entreprises d'apprentissage professionnel: ALEAP. Un an après, naît également l'ACFI, Action Coordinnée de Formation et d'Insertion, qui rassemble aujourd'hui une quarantaine d'initiatives d'insertion socioprofessionnelle et d'économie sociale.

En 1995, les EAP changent de dénomination et se regroupent sous l'appellation « d'entreprises de formation par le travail (EFT) ». Dan Wendorf, longtemps directeur de *Quelque chose à faire* et actuel coordinateur d'Aleap, explique cette transition : « Nous ne pouvons plus parler des jeunes bénéficiaires en termes marginalisants. Les EAP doivent être reconnues d'utilité publique. L'EFT est un concept apparu pour regrouper ce qui était partiellement clairsemé, à savoir les diverses tendances philosophiques. On discernait [par exemple], d'une part, les Actions intégrées de développement proches du Mouvement ouvrier chrétien pour les chômeurs longue durée de plus de 25 ans et, d'autre part, les EAP pour les jeunes défavorisés en dessous de cette tranche d'âge ».

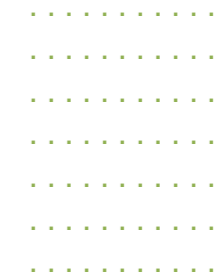
Malgré la création d'un cadre juridique, social et économique plus clair, certaines revendications restaient sans réponse. L'interfédération des EFT et OISP perçoit « l'avancée » de 1995 comme une maigre consolation à l'heure où les bailleurs de fond effectuent des coupes dans les subventions. Dès lors, SAW soutiendra totalement leurs mémorandums lors des élections législatives de 1999 et encouragera la rédaction d'un décret sur les EFT en 2004. Une autre avancée donc, mais qui selon Aleap ne leur donne pas les facilités accordées aux autres entreprises de formation.



Dan Wendorf

formation

Les EFT ont parcouru beaucoup de chemin depuis les initiatives éparpillées du début des années '80. La reconnaissance tant souhaitée existe mais reste parfois encore loin des réalités et des besoins du terrain.



1983

Le Réseau de Chimay : un modèle de développement autocentré

La crise socio-économique qui s'étend bien au-delà des frontières belges va toucher inévitablement la région de Chimay. Région que Bernard Calicis, ingénieur agronome et dynamiseur du réseau chimacien, qualifie de « zone oubliée » au début des années 80. *« Je me souviens m'être rendu dans des coopératives françaises au début des années 80 et j'ai halluciné ! Aucune volonté d'informatisation, ni de prise en main des capacités de production et de remise à l'embauche de personnes licenciées suite aux fermetures massives d'entreprises industrielles. On devait faire quelque chose dans la région de Chimay alors que les verreries de Momi-gnies – notamment – étaient contraintes d'écarter plus de cinq cents travailleurs. »*

Dans ce contexte, Bernard Calicis fonde en 1976, avec des travailleurs mis en chômage, la coopérative STA (Services techniques et administratif) dont l'objectif est de promouvoir le développement économique et social de la région. Toute l'originalité de l'initiative réside alors dans son statut de coopérative de « travailleurs » et de « clients » et dans son approche d'un développement autocentré de la région. C'est

ce dernier aspect qui va intéresser SAW et qui permettra l'essor de la région. La ruralité de la région et le fonctionnement « nouveau » de la coopérative permet de rapprocher les services des utilisateurs. D'où l'émergence d'un développement de proximité aux nombreux avantages : adaptation rapide, garde-fou, prise en charge efficace des problèmes et bonne implantation sociale, économique et culturelle dans la région.

De la création de STA naîtra un véritable réseau coopératif régional, baptisé *Réseau de Chimay*. Le sens d'un tel réseau est bien évidemment de rassembler et de coordonner les activités entre les différents acteurs locaux. Il nourrit cependant une spécificité importante. En effet, les agents économiques régionaux qu'il réunit ont des statuts parfois fort différents ; allant des asbl aux sociétés anonymes, en passant par un grand nombre de coopératives et d'indépendants.

Un exemple révélateur de cet essor chimacien reste de toute évidence l'Abbaye cistercienne de Scourmont dont les produits artisanaux (bière et fromage) n'ont cessé de connaître une expansion commerciale importante. Transformée en Société coopé-

rative Brasserie de Chimay (BDC), l'entreprise se concentre également sur la promotion et le développement de la région. De ce fait, l'abbaye participe financièrement aux projets locaux et soutient l'émergence de secteurs prometteurs. Ni tout à fait une coopérative, ni une entreprise capitaliste, BDC se voit pourtant limitée dans son expansion. Et ce, de manière à sauvegarder sa vocation artisanale et sociale. La tentation est d'autant plus grande que le succès des produits Trappistes comme la Bleue et la Rouge de Chimay ne cesse de se confirmer. *« L'essentiel est de faire selon les moyens en conservant l'objectif de valorisation d'une région riche mais aux pouvoirs limités »*, souligne Calicis.

L'exemple du *Réseau de Chimay* pourrait en inspirer d'autres. Max Delespesse est d'ailleurs d'avis que des pistes de contamination positive pour d'autres régions wallonnes en difficultés existent. Il est, selon lui, impossible de faire fi de la société consumériste dans laquelle nous vivons. Tenant compte de cela, le *Réseau* vise à maintenir l'exploitation, la production et une partie de la consommation de ses produits à l'intérieur de ses frontières régionales.

L'expérience chimacienne et son succès sont des signes encourageants pour le développement autocentré des régions. C'est pourquoi, une attention particulière doit être apportée aux problèmes locaux et à la détection de « niches » d'activités. Cette approche

de proximité reste d'ailleurs au centre des préoccupations de SAW-B. Modèle pour d'autres régions et catalyseur d'initiatives, le *Réseau* est un succès confirmé et enthousiasmant pour l'avenir de l'économie sociale en Belgique.

Fondation

La Fondation Chimay-Warsoise.

Créée en 1996 par la Communauté des moines de l'abbaye de Scourmont, la Fondation Chimay-Warsoise est une fondation d'utilité publique dont l'objectif est de préserver le caractère social et éthique des activités économiques de l'Abbaye. C'est la Fondation qui détient les actions des moines, lesquels désiraient séparer la vocation monastique de la Communauté des préoccupations économiques.

Depuis fin 2002, la Fondation est à l'origine de l'initiative « Cap 2010 » dont l'objectif est le développement socioéconomique de la région Chimay-Momi-gnies-Couvin (« zone CMC ») au travers d'investissements dans des projets locaux prometteurs. La Fondation intervient sur trois axes spécifiques : la jeunesse (épanouissement familial ou professionnel), l'emploi régional (création d'emplois durables) et les bonnes pratiques de développement local (optimisation du potentiel). L'implication des acteurs locaux, notamment dans la sélection des projets, est un aspect central de cette initiative qui tente de s'inscrire, plus que jamais, dans le long terme.

<http://www.cap2010.be>

modèle

1984

SAW lance les bases d'une coopération européenne



Alors que les coopératives fleurissent de part et d'autre de l'Europe, l'idée germe en 1979 de créer un Comité européen des coopératives ouvrières de production (CECOP) afin de coordonner les alternatives économiques et de canaliser les initiatives à portée solidaire et coopérative de l'ensemble européen. Il faudra attendre 1981 pour voir son Assemblée générale adopter et approuver les statuts du Comité. Ce n'est que trois ans plus tard que le CECOP se dote d'un secrétariat opérationnel et lance ses activités. Ce démarrage a d'ailleurs été rendu possible grâce au détachement de trois postes subsidiés (cadres spéciaux temporaires) par SAW qui défère notamment Rainer Schlüter et Antonia Guarrella.

Très vite en effet, SAW considère le CECOP comme l'opportunité d'être en prise directe avec tout ce qui se fait et se cherche dans

les fédérations de coopératives de production européennes. L'occasion est également grande de promouvoir le mouvement coopératif à grande échelle.

Le CECOP se voit assigner trois missions principales par son Assemblée générale. Tout d'abord, le Comité est chargé de représenter les intérêts de ses membres auprès des institutions européennes. Ensuite, le CECOP établit des liens avec toutes les forces politiques, économiques et sociales des Communautés même si la primauté des rapports s'effectue dans les secteurs davantage marchands. Le succès de la Conférence européenne sur l'économie coopérative, mutualiste et associative de 1986 à laquelle Max Delespesse participe au nom de SAW laisse pourtant entrevoir une réelle tentative d'appropriation du secteur, non plus uniquement par les coopératives de production, mais par ce que la France *avant-gardiste* appelle « l'économie sociale ». Enfin, il espère développer de l'innovation via des projets divers (ELISE, COOPNET, etc.) et via la création d'un Fonds de garantie pour les coopératives afin de régler les problèmes récurrents de financement des nouvelles entreprises.

À partir de 1986, les membres de SAW commencent à s'interroger sur l'intérêt de cotiser et de participer à un mouvement coopératif qui s'écarte de plus en plus, de par sa taille et son ampleur, des réalités et des besoins du terrain de l'économie sociale. L'orientation prononcée du CECOP vers les

grandes fédérations européennes de l'ES et la prédominance de la France, de l'Italie et du Royaume-Uni amèneront SAW à se retirer du CECOP en mars 1991. À ce propos, Jean-Marie Collignon, syndicaliste FGTB longtemps impliqué chez SAW, estime que « *le mouvement européen ne voulait pas de SAW, qui était le porte-parole de la nouvelle économie sociale, celle de l'insertion et non de la seule économie de production. Or, les grands pontes européens sont davantage soumis aux pressions des groupes privés. SAW n'avait pas sa place dans les discussions (...)* ».

Toujours motivée par une participation européenne, SAW soutiendra dès lors une seconde initiative européenne : le Réseau européen de l'économie alternative et solidaire (REEAS). Cette initiative portée par l'ancienne députée européenne Aline Archimbaud va cependant rapidement connaître l'échec.

Le CECOP, quant à lui, continue entretemps ses missions. Le Comité, sous l'impulsion de son Secrétaire général Rainer Schlüter, va développer à partir de 1989 une coopération Est-Ouest avec la Hongrie, les pays baltes et d'autres pays d'Europe centrale et orientale. Avec le démantèlement progressif de l'empire soviétique, le CECOP saisit l'occasion d'y organiser une meilleure participation des coopératives alors en pleine phase de transition sociale, politique et économique. Une chance donc de placer direc-

Rainer Schlüter



tement l'économie sociale au cœur des préoccupations post-soviétiques.

En 1996, le CECOP devient la *Confédération européenne des coopératives de production et de travail associé, des coopératives sociales et des entreprises sociales et participatives*. Ces nouvelles perspectives amènent SAW à réintégrer l'association européenne dès mars 2001, soit dix ans après son retrait.

CECOP

L'avenir du CECOP

Fort de son travail de coordination au sein de l'Europe élargie et de sa participation dans les pays d'Europe centrale et orientale, le CECOP s'est mû en *Confédération Européenne des Coopératives de Production et de Travail Associé, des Coopératives Sociales et des Entreprises Sociales et Participatives*. À l'heure actuelle, la CECOP regroupe 29 fédérations nationales et régionales, représentant environ 65 mille entreprises employant 1,3 millions de travailleurs. Au-delà de ses missions générales, la Confédération travaille largement à l'émergence d'un nouveau dialogue social autour du travail associé. Son point fort restant sans nul doute son étroite collaboration avec la Commission européenne, le Parlement européen et le Comité économique social et européen. En mai 2006, le CECOP changeait de nom pour devenir officiellement CECOP-CICOPA EUROPE, la plateforme régionale européenne de l'Organisation Internationale des Coopératives de Production Industrielle, Artisanale et de Services (CICOPA). <http://www.cecop.coop>

Europe

Fruit de la rencontre informelle entre Jean-Marie Collignon et Max Delespesse pour SAW et Benoît Tremblay – alors vice-ministre québécois de l'Industrie et du Commerce chargé du développement des coopératives –, la collaboration entre les secteurs ES wallon et québécois va connaître de nombreux succès.

Par quatre fois durant les années '80, SAW et le Comité Provincial des Coopératives de Travailleurs du Québec vont se rencontrer et discuter des synergies possibles entre les deux régions. De ces échanges riches en initiatives naissent d'ailleurs plusieurs projets de partenariats technolo-

giques et commerciaux. Notamment dans les domaines informatique, énergétique et agroalimentaire. Cet échange de bons procédés a immanquablement nourri une collaboration forte entre les deux partenaires francophones.

Les gouvernements respectifs favorisent ces rencontres, permettant ainsi l'organisation d'un Colloque international des coopératives à Montréal en août 1984. Les discussions mettent en lumière les principaux enjeux du développement de la démarche coopérative tant en Europe qu'en Amérique du Nord. Les participants pointent également la nécessité de mettre en place des formations professionnelles à l'attention des gestionnaires de coopératives et l'importance d'opérer un suivi des innovations technologiques.

Jean-Marie Collignon et André Diez de la coopérative Cherbai, active dans le secteur de la menuiserie, représentent SAW lors de la rencontre de Montréal. De retour en Belgique, les deux rapporteurs n'hésitent pas à encourager une plus grande structuration du secteur de l'ES belge à travers une quadruple action déjà initiée outre-Atlantique. Cette action vise la mise en place par la Région d'une coopérative de développement régional, l'extension du modèle des boutiques de gestion, le développement d'un outil financier alternatif et l'animation d'un Comité Provincial amené à jouer un rôle fédérateur. Rôle que SAW va endosser dès ses premières années d'activité.

À l'époque, le parallélisme que l'on peut faire entre le mouvement coopératif québécois et ce qui se fait en Wallonie est éloquent. Le soutien politique apporté au secteur de l'ES québécois est somme toute plus développé et efficient qu'en Belgique. Les pouvoirs publics québécois comprennent d'ailleurs bien vite le rôle des coopératives dans le développement économique du Québec. Inspirée par le dynamisme québécois, SAW nourrit longtemps le souhait de voir le Gouvernement wallon adopter le même genre d'attitude et favoriser la création d'un Secrétariat régional de l'économie associative. La Direction des coopératives au Québec apparaît comme un modèle du genre puisqu'elle assure des missions de promotion, de développement et de coordination des actions des différents organismes gouvernementaux intervenant dans le secteur coopératif et la formation. Un exemple de synergie efficace.

Sur le plan législatif aussi, le Québec détient une longueur d'avance sur la Wallonie et la Belgique. Dès 1984, la nouvelle loi québécoise sur les coopératives de travailleurs adapte la législation aux nouvelles réalités coopératives de terrain, tandis que la déclaration gouvernementale de l'Exécutif wallon de 1982 reste lettre morte.

Bien que les avancées québécoises mettent en évidence le retard législatif de la Belgique et de la Wallonie, elles ont le mérite de dynamiser et de susciter un regain de moti-

vation dans le monde coopératif wallon. Au travers de l'expérience québécoise, SAW a saisi la nécessité de véritablement structurer le secteur coopératif et d'étendre plus largement son réseau de connexion.

Tantôt partenaire, associé ou modèle, le Québec coopératif est devenu un allié de choix pour le secteur de l'ES wallon, et par conséquent SAW, dans le développement de projets alternatifs et dans le brassage perpétuel des idées novatrices.

Définition

Une définition québécoise de l'ES

Définir l'ES n'est pas une mince affaire. Alors qu'en Belgique nous nous basons sur la définition du CWESMa, le Québec, quant à lui, a connu cinq définitions relativement différentes depuis 1995. Celle qui y fait désormais consensus a été proposée par une émanation multisectorielle d'acteurs coopératifs, syndicaux, privés et communautaires regroupés autour du Chantier pour l'économie sociale. Sans grande surprise, cette définition québécoise rejoint très nettement la nôtre. Si ce n'est qu'elle se base sur cinq critères : la finalité sociale, l'autonomie de gestion, le fonctionnement démocratique, la primauté des personnes et du travail sur le capital dans la répartition des revenus, et finalement la participation, la prise en charge et la responsabilité individuelle et collective. Bien que le Gouvernement du Québec reconnaisse officiellement cette définition, il proposait en 2001 de la limiter aux seules entreprises actives dans le secteur marchand et revêtant un caractère entrepreneurial. Marchand, non-marchand ? Une question difficile qui alimente le débat de part et d'autre de l'Atlantique.

<http://www.chantier.qc.ca/>



Château Frontenac

échanges

1985

SAW essaime à Liège, Marche-en-Famenne et Virton



Alors que SAW a toujours émis le souhait d'étendre ses activités sur l'ensemble du territoire wallon, la décentralisation s'avère être indispensable dès 1985. Par souci de proximité et d'échanges plus concrets pour répondre aux besoins du terrain et pour mieux appréhender les initiatives locales, l'asbl envisage la création d'antennes locales à Liège et dans la province de Luxembourg, tout en maintenant le siège de ses activités à Charleroi.

Grâce à un accord passé avec l'Exécutif wallon dans le cadre d'une aide à la gestion des entreprises dites « alternatives », SAW bénéficie du budget nécessaire à cette décentralisation. Par conséquent, les activités de coordination, de conseil, de représentation et de développement de partenariats peuvent s'étendre du côté de Liège, des Ardennes (Marche-en-Famenne) et de la Gaume (Virton). Dès le départ, SAW insiste longuement sur le fait qu'une telle décentralisation n'est en rien

le synonyme d'une dispersion. L'objectif reste évidemment de maintenir une certaine unité dans la diversité.

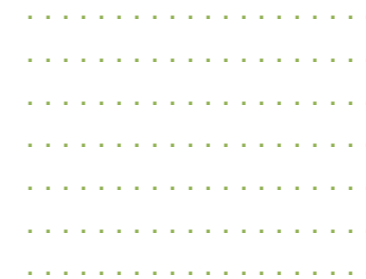
Le développement de projets coopératifs et alternatifs à Liège n'est bien sûr pas neuf. Avant l'implantation d'une cellule liégeoise de SAW, de nombreuses agences de développement local (ADL) nourrissaient déjà le désir de dynamiser *autrement* la région. Le Centre international de recherche et d'information sur l'économie publique, sociale et coopérative (CIRIEC), asbl associée à l'Université de Liège (ULg), s'ouvrait petit à petit à l'économie sociale tout en poursuivant sa mission d'observatoire des activités économiques. Dans la foulée, Jacques Defourny met en place un Centre d'Économie Sociale attachée à l'ULg.

Ce sont les professeurs et chercheurs de l'Université liégeoise, Jean-François Leroy et Antigone Mantopoulos, qui assurent la coordination de la cellule liégeoise de SAW. Son action a comme point d'orgue la coordination des diverses initiatives locales et la gestion du facteur humain inhérente au développement de toute initiative collective et coopérative.

Du côté de la province de Luxembourg, André Diez occupe la fonction de relais régional à Marche-en-Famenne, tandis que la subdivision de Virton peut compter sur le charisme de Jean Bailleux, ancien prêtre-ouvrier et ami de Max Delespesse. Fondateur de la coopérative Copalgaume, active dans l'insertion socioprofessionnelle des jeunes en difficulté, l'actuel pasteur reste attaché à l'esprit de la coopérative : *« Je n'accepterai aucun gars chez Copalgaume qui vienne bosser dans le seul but de retrouver ses droits aux allocations. Le travail en équipe et le respect des engagements sont aussi importants que le but de remise à l'embauche, certes légitime. Pour moi, les projets de SAW-B aujourd'hui ne sont pas la Bible si je puis dire, mais, l'objectif rassembleur est le motif même de l'existence de telles structures ».*

Un an plus tard et malgré les promesses de renouvellement des subsides, l'aide gouvernementale n'est pas reconduite suite à un changement de majorité au Gouvernement wallon. Fin 1986, le PRL et le PSC suppri-

ment donc la subvention pourtant indispensable au maintien et au fonctionnement des antennes locales. Malgré la perte de ses antennes luxembourgeoises, SAW-B reste aujourd'hui présente sur l'ensemble des Régions wallonne et bruxelloise avec des détachements à Charleroi, Liège et Bruxelles.



Couple Bailleux

terminaison

André Diez



Interview

Fondée en 1979 dans la région de Marche, la coopérative de menuiserie et d'ébénisterie Cherbai est un modèle d'organisation collective qui fonctionne. Un de ses cofondateurs, André Diez, s'est engagé très tôt aux côtés de Max Delespesse pour poursuivre les objectifs-clefs de SAW : informer, conseiller, développer et essayer les principes de la gestion en coopération. *« Malgré le fait que je sois en quelque sorte revenu du modèle 'un homme, une voix' qui prévalait à l'époque, nous essayons encore et toujours de maintenir une participation majeure des travailleurs et clients dans le cadre des activités de Cherbai ! Cependant, la concentration du savoir et du pouvoir au sein des associés n'est pas la seule garantie de la réussite du modèle. D'autres facteurs liés à l'économie marchande et donc au capitalisme strict influent aussi : l'efficacité et l'efficacité doivent cohabiter avec la convivialité de la coopérative. »*

Les « faux indépendants »

À la même époque, le secteur coopératif connaît une série de coups durs. Plusieurs pseudo-coopératives profitent en effet de leur statut pour échapper aux obligations sociales et fiscales, alors qu'elles cherchent à réaliser rapidement du profit. Connus sous le nom de « scandale des faux indépendants », ces abus perdureront jusqu'à la réforme du statut des sociétés coopératives en 1991. Réforme qui a cependant réduit la société coopérative à une forme banale de société commerciale à capital variable sauf pour la variante coopérative de participation qui préserve partiellement les principes de base de la coopérative.

1987

Le Réseau FA : une autre façon de voir le financement



Concilier argent, éthique et solidarité. Une idée qui n'est pas née d'hier mais qui aura demandé la détermination d'une poignée d'acteurs impliqués dans l'ES. Vers la fin des années '70, cette force de réaction va peu à peu s'organiser autour de l'idée qu'un autre rapport à l'argent est possible. Elle s'oppose alors aux investissements bancaires dans certains pays, comme l'Afrique du Sud, alors déchirée par l'apartheid. De cette contestation naît progressivement un nouveau concept : le financement alternatif.

Quelques années plus tard, sept organisations donnent l'impulsion nécessaire à la création d'un réseau de financement alternatif. C'est la naissance du Réseau FA en 1987. On retrouve à la base du projet un partenariat entre la banque CGER (devenue Fortis) et les sept organisations : SAW, Crédal, les Écus Baladeurs, le Pivot, l'Université de Paix, le Mouvement international

Luc Heymans



pour la réconciliation et De Bouche à Oreille. Toutes constatent, à l'époque, les difficultés financières rencontrées par le monde associatif et se retrouvent dans la volonté commune de développer une utilisation de l'argent plus complète que la seule rentabilité financière.

Ancien directeur de l'Université de Paix à Namur et cofondateur du Réseau FA, Luc Heymans explique fort bien le contexte qui a vu l'émergence de cette initiative : « *Nous ne pouvions plus accepter le financement de projets liés à des objectifs tantôt militaires dans le Sud, tantôt purement capitalistes sans aucune référence à l'Humain. D'où, l'idée de créer l'épargne Cigale qui permet aux adhérents du Réseau FA de donner une bonification de 1% sur les sommes placées en compte ES* ». L'épargne Cigale reste le produit financier phare du Réseau Financement Alternatif.

La philosophie poursuivie au sein du Réseau tente de répondre à un double objectif : susciter une véritable réflexion sur le financement de l'économie sociale et motiver les épargnants à donner un rendement social à leur épargne. Pour ce faire, les collaborateurs du Réseau FA chercheront, et cherchent aujourd'hui encore, à développer des pistes novatrices en matière de finance éthique et solidaire.

Ce désir de sensibilisation et de conscientisation trouve son écho le plus significatif

dans la campagne « Retrouve tes idées ». Lancée en 1995 par le Réseau FA et SAW, l'initiative visait à développer une culture de la solidarité auprès des jeunes de 18 à 25 ans. Ces derniers sont appelés à présenter toutes sortes de projets à portée sociale, culturelle ou écologique avec, à la clef, des bourses pour les meilleurs. De ce brassage d'idées naissent, par exemple, des projets de coopération Nord-Sud avec le Sénégal au travers « Des vélos pour l'Afrique » ou encore « À la découverte de nos potentialités culturelles et artistiques », reportage photo d'une association togolaise. En Belgique, des projets multimédia ou de promotion de produits régionaux permettent à des jeunes de se rencontrer dans un cadre créatif et responsabilisant.

Afin d'intégrer pleinement ses activités dans l'esprit qui fonde la nouvelle économie sociale et d'éviter de s'en écarter, le Réseau se doit de proposer des produits financiers qui répondent à des critères de qualité et d'éthique. Ces critères sont d'ailleurs garantis soit par le promoteur du produit lui-même, soit par un organisme indépendant spécialisé dans l'évaluation des produits financiers éthiques. Dans ce même ordre d'idée, il existe des labels ou des certifications de qualité, à l'instar du label européen de référence : le label Ethibel.

Après presque vingt ans d'existence, le Réseau FA a évolué et s'est entouré de nombreux partenaires. Parmi ceux-ci, SAW-B

Bernard Bayot

Un label international pour plus de solidarité

Bernard Bayot, directeur du Réseau FA : « *Nous sommes en train de travailler à la création d'un label international pour les produits financiers solidaires dans le cadre d'un programme européen (Fineurosol). Le produit financier solidaire est en fait une forme d'épargne qui vise la cohésion sociale par le financement des activités de l'économie sociale grâce à un mécanisme de solidarité et dans une transparence totale à l'égard des souscripteurs. Pour l'instant, le Réseau FA est chargé de l'étude du projet et élabore un baromètre des produits financiers solidaires. Notre objectif est de mettre ce label international en place le plus rapidement possible. C'est important pour l'économie sociale, d'autant qu'il n'existe aucun label de ce genre en Belgique* ».

éthique

reste un collaborateur important. Avec l'évolution des besoins du terrain, les réponses financières doivent s'adapter en permanence, mais sans jamais perdre de vue la vocation solidaire et éthique inhérente à l'esprit du financement alternatif. Concrètement, le Réseau compte aujourd'hui plus de 70 membres et sept produits financiers proposés dans trois organismes bancaires : Fortis, Triodos et Ethias. C'est donc confiant et serein que le Réseau FA aborde les défis de demain.

1995

SAW accueille les ETA parmi ses membres



Tout a commencé il y a plus de quarante ans par la création des premiers Ateliers protégés (AP). Au départ, structures de type souvent occupationnel et caritatif, les Ateliers se sont peu à peu mus en de véritables entreprises de travail adapté (ETA). Une dénomination d'ailleurs adoptée dès 1995. Progressivement, les AP ont en effet visé des performances économiques tout en veillant à la formation et à la responsabilisation des travailleurs. Cette tendance n'était toutefois pas généralisée et les Ateliers étaient loin de constituer un ensemble homogène. Les organisations étaient parfois philosophiquement très différentes et repliées sur elles-mêmes.

Un premier pas est franchi avec la création, en 1978, de l'Entente wallonne des entreprises de travail adapté (EWETA). Mais les AP se heurtent encore à un problème de reconnaissance dans le secteur de l'ES et aux critiques de certains acteurs privés qui les accusent de jouer la carte de la concurrence déloyale. À propos de ce problème

de reconnaissance, Guy Niset, président de l'EWETA, explique : *« Quand l'EWETA est devenue membre de SAW en 1995, le secteur souffrait d'un déficit de démarche concertée. Entre les entreprises qui voyaient dans leur démarche une œuvre quasi caritative et les plus 'avant-gardistes' qui pensaient, elles, davantage en termes d'adaptation de postes de travail en fonction des besoins de la personne handicapée, il y avait un fossé ! Le but premier des ETA est et doit rester l'engagement de la personne dans un projet professionnel épanouissant et... rémunérateur en même temps, pas de marcher sur les plates-bandes du privé ».*

Du côté de SAW, Jean Delespesse tente d'encourager, dès son arrivée en 1995, l'intégration des ETA dans la nouvelle économie sociale et de les rapprocher au plus près de la philosophie « émancipatrice » de celle-ci. *« Les ETA formaient à l'époque un monde à part. Elles entretenaient très peu de contacts avec l'économie sociale et ne s'y identifiaient pas. Le rôle de SAW a donc été de créer des ponts entre les ETA et les entreprises d'économie sociale de l'époque. Je pense que ça a été bénéfique pour les deux. Ce sont surtout les ETA les plus progressistes, avec un projet économique clair, qui sont devenues membres de SAW. Ça nous a permis de les soutenir. »*

À ce moment, les ETA connaissent de nombreuses tensions suite à l'instauration progressive du salaire minimum garanti (SMG).

Jusqu'à la création en 1992 de la commission paritaire pour les Ateliers protégés, ces derniers dérogent à la loi sur le SMG au vu de la très faible productivité d'une partie de leur personnel. En 1993, un accord voit toutefois le jour et prévoit la mise en œuvre d'un revenu minimum pour le 30 juin 1996. Cela implique évidemment un coût que ne peuvent assumer seules les ETA. Un long feuilleton en découle avec, pour résultat final, une plus grande professionnalisation et une augmentation de la rentabilité des entreprises adaptées pour faire face à l'augmentation du coût salarial que cette mesure implique. Une avancée positive en terme d'efficacité pour les ETA avec, toutefois, un revers important puisque ce sont les travailleurs aux plus faibles niveaux de productivité qui sont victimes de cette course à la rentabilité.

Aujourd'hui, les entreprises de travail adapté sont confrontées à de nouvelles contraintes, particulièrement celles actives dans la sous-traitance, qui pâtissent des nombreuses délocalisations. En janvier 2005, les employeurs des ETA font également part de leur mécontentement face à un système de quota qui limite le nombre de travailleurs subsidiés au sein de leurs entreprises et qui empêche dès lors une création d'emploi pourtant nécessaire face à la croissance du secteur. Ils dénoncent également les baisses significatives de subsides depuis une dizaine d'années et le manque d'accès à des possibilités de prêts d'investissement.



Guy Niset

Résultat

Un bilan pour les ETA

Aujourd'hui, on compte 60 ETA en Région wallonne et 13 en Région bruxelloise. Elles emploient 8.800 personnes dont plus de 80% de travailleurs handicapés. Leurs activités et offres de services sont très diversifiées. Cela va de l'entretien de parcs et jardins à la pose de chapiteaux en passant par la peinture, le call center, le conditionnement, la réparation et l'entretien de véhicules automobiles ou encore le maraîchage biologique. Toutes sont affiliées à l'une des deux fédérations qui les représentent : l'EWETA en Région wallonne et la Febrap en Région bruxelloise, toutes deux membres de SAW-B.

Cette dernière demande a été entendue puisqu'en avril 2005, la Région wallonne décide d'ouvrir aux ETA l'accès à des crédits d'investissement à taux plancher auprès de la Sowecsom.

adapté

1999

Un réseau au service de l'ES et du développement durable



Tout commence dans le courant de l'année 1997. La CWESAR, Coordination des entreprises d'économie sociale actives dans le réemploi et le recyclage, est impulsée et animée par SAW, à la demande de Terre. Cette coordination réunit dans un esprit pluraliste et coopératif plus de trente initiatives anciennes ou nouvelles, wallonnes et bruxelloises, actives dans le tri et la valorisation des déchets. Le travail ne manque pas. La CWESAR et l'agence-conseil de SAW se lancent rapidement dans l'analyse des Plans wallons, puis bruxellois de gestion des déchets qui s'annoncent. Les conclusions sont effarantes : rien ou pas grand-chose n'a été prévu pour y intégrer l'économie sociale. Des propositions visant à reconnaître le rôle spécifique de l'économie sociale dans le recyclage sont alors formulées par la Coordination. Avec succès puisqu'elles seront reprises par le Plan wallon voté en 1998.

recyclage



Vincent Degrelle

La CWESAR, hébergée dans les locaux de SAW, travaille également au renforcement des partenariats et des outils de recherche et de développement pour le secteur. Des réunions sont régulièrement organisées par filières d'activités. Surtout dans les secteurs du textile, des encombrants et des déchets électriques et électroniques, les entreprises mettent à plat leurs problèmes de concurrence, s'échangent des informations, créent des liens et cherchent à développer conjointement leurs activités. Par ces actions, la CWESAR contribue à garantir et à développer les emplois dans les 35 associations rassemblées, soit au total plus d'un millier de personnes qui traitent à l'époque environ 20% du recyclage. Etant donné l'ampleur du travail à accomplir par la Coordination, SAW formule dès 1997 une demande de subvention à la Région wallonne pour la création d'une cellule de trois personnes. Demande qui ne sera pas d'emblée entendue et qui retardera la mise en route de la future fédération.

Après près de deux ans, la CWESAR prend doucement son autonomie par rapport à SAW. Constituée en asbl le 2 février 1999, l'AG de la CWESAR choisit comme coordinateur Jean-Marc Wéry, manager issu du secteur privé. Il s'explique sur son changement radical de voie : « J'étais engagé depuis 25 ans dans une filiale financière américaine qui a subi des restructurations massives vers la fin des années 90'. Il était temps pour moi de changer de cap sans pour autant

dénigrer les compétences acquises dans le privé. Avec Jean Delespesse, nous avons la même vision pragmatique de l'ES. Nous avons progressé ensemble vers ce qui est devenu Ressources ». Walthère Davister devient Président de l'asbl et Jean Delespesse son Vice-président.

En mai 1999, une convention avec le ministre wallon de l'Environnement est signée. La CWESAR change de nom et devient Ressources ou Réseau des entreprises d'économie sociale actives dans la récupération et le recyclage. C'est une première dans le secteur : un réseau qui réunit toutes les composantes et tendances de l'économie sociale, non pas par type de structures mais par secteurs d'activité.

Aujourd'hui, Ressources compte une équipe de près de 10 permanents. Elle fournit au quotidien un travail important pour la reconnaissance de ses 55 membres et la montée en compétence et qualité de leurs services. La naissance des labels « Solid'R » et « ElectroRev », de même que la récente concrétisation du soutien des autorités bruxelloises aux « ressourceries » sont quelques résultats tangibles de ce travail. Vincent Degrelle, actuel directeur du réseau Ressources, conforte par ses propos la situation satisfaisante du réseau. « Nous recevons aujourd'hui un soutien notable des ministères de l'Environnement wallon et bruxellois. Les partenariats avec les intercommunales et le privé s'intensifient. Mais le service

aux membres doit rester la priorité afin de mieux connaître les besoins de chacun et d'éviter des malentendus notamment dans le domaine de la concurrence. »

Recyclage et Nord-Sud

Bon nombre des membres du réseau Ressources s'investissent depuis plusieurs années dans des projets de collaboration avec des projets dans des pays du Sud, que ce soit en terme d'échanges de bonnes pratiques ou de relations commerciales. L'entre-prise Terre est pionnière en la matière et est, par ailleurs, membre du Groupe Nord-Sud d'économie sociale et solidaire – GNESS – créé et longtemps animé par SAW. « Pour nous, les relations Nord-Sud c'est un vrai jeu de ping-pong, un échange où l'on se renforce de plus en plus », explique Salvatore Vetro, porte-parole du Groupe Terre. « Au départ, Terre était une ONG. On finançait des projets socioéconomiques dans le Sud avec de l'argent récolté grâce au recyclage de vêtements, ici, en Belgique. Au début des années '80, avec la crise, on a décidé d'appliquer ce qu'on avait appris dans le Sud en Wallonie. Et ce qu'on savait bien faire, c'était recycler du textile et du papier. Donc, tout a commencé par un échange Sud-Nord. Aujourd'hui, ça va clairement dans les deux sens. Un des projets qu'on soutient au Brésil, La Coopcarma, envisage d'ailleurs de créer un réseau comme Ressources la-bas ! »



Au cours des années 90' et encore aujourd'hui, le spectre du chômage et de l'exclusion sociale plane sur la Wallonie et la Région bruxelloise. Un constat s'impose : la croissance se fait sans emploi. D'où l'intérêt porté à de nouvelles demandes et à des niches d'activités non prises en charge par les services publics ou le secteur privé comme les services aux personnes, les gardes d'enfants ou de personnes nécessitant un encadrement spécifique, le secteur du nettoyage ou des petits travaux. L'ensemble de ces activités est rapidement regroupé sous le terme de « Services de proximité » avec, en question de fond, le financement pérenne de ceux-ci.

Chez SAW-B, Denis Stokkink succède à Jean Delespesse et mène un combat qui se poursuit dans les sphères politiques: celui des titres-services. Ce système permet, d'une part, au bénéficiaire de recevoir un service de qualité à un prix fixe (qui est aujourd'hui en Belgique de 6,70 euros) et, d'autre part, au prestataire de services de bénéficier d'un complément d'aide étatique pour compléter la quote-part employeur. Le titre-service couvre une heure de travail et l'entreprise prestataire obtient un remboursement de

21 euros. Il est important de préciser que le titre-service ne concerne pas l'ensemble des services de proximité et que cet outil n'est pas destiné aux seuls opérateurs de l'économie sociale. Il s'agit donc bien d'une aide fédérale à la consommation de services de proximité qui est ouvert à presque tous les types d'opérateurs, mais qui est actuellement limité à la prestation de huit services de proximité spécifiques.

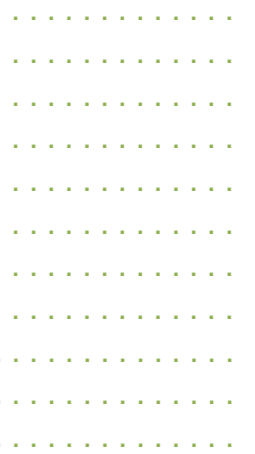
La mise en route de ce dispositif aura demandé de nombreuses années de discussions et plusieurs initiatives pilotes. En 2001, une loi favorisant le développement des services et des emplois de proximité est votée. Même si cette loi décrit le système des titres-services, elle ne l'instaure pas officiellement. Parallèlement, plusieurs entreprises d'économie sociale voient le jour dans le cadre de projets-pilotes. Parmi ces derniers, on note la création du Fonds expérimental des services de proximité qui permet à des centaines d'initiatives d'être soutenues financièrement et de « simuler » l'entrée en vigueur du titre-service. Cette expérimentation s'avère concluante même si elle met en avant certaines limites du dispositif et l'importance d'opter pour une approche structurelle et claire en matière de services de proximité. SAW-B entre d'ailleurs à reculons dans le système tout en y voyant un enjeu sur la proximité et l'emploi de qualité garanti pour les employés.

En 2003, une loi-programme (complétant celle de 2001) pour laquelle l'expertise de SAW-B, Febecoop et Syneco a été demandée, définit les services de proximité comme des « activités marchandes ou non marchandes, créatrices d'emploi, qui visent à rencontrer des besoins individuels, personnels et familiaux dans le cadre de la vie quotidienne et qui concernent l'aide à domicile de nature ménagère ». Si les activités financées par les titres-services prennent rapidement un envol spectaculaire – fin 2005,

elles comptent plus de 1 000 opérateurs pour 220 000 utilisateurs et surtout 18 000 travailleurs –, elles restent limitées aux travaux de type ménager. L'ensemble du secteur de l'économie sociale continue, dès lors, de défendre tous les services de proximité non pris en charge par le dispositif titre-service, tels que les épiceries sociales, les lavoirs sociaux, etc. Un projet de décret en ce sens est actuellement en élaboration à la Région wallonne.

SAW-B a toujours rappelé, que ce soit dans ses publications ou au cours des nombreuses rencontres qu'elle a et continue d'organiser, que l'objectif premier des services de

proximité est la création d'emplois stables dans des structures qui promeuvent une participation active des bénéficiaires, des travailleurs et des employeurs. En mars 2004, la Fédération des services de proximité à finalité sociale voit le jour. Dirigée par Reine Marcelis, elle défend quotidiennement cette conception. L'objectif de la FSPFS est triple: développer, fédérer et représenter les initiatives de services de proximité.



Denis Stokkink



Reine Marcelis



© Laura Adams

Des services de proximité de qualité

« Ces services de proximité à finalité sociale sont source de bénéfices pour la collectivité dans son ensemble. » Ces lignes tirées de la Charte de la FSPFS expriment bien la philosophie qu'elle défend. Sa coordinatrice Reine Marcelis, commente : « Un service de proximité, c'est répondre à des besoins non couverts, tant pour les publics fragilisés que pour les personnes à l'emploi, pour leur permettre de mieux concilier leurs vies privée et professionnelle et être citoyen à part entière dans une dynamique locale. Elle ajoute, Aider les services de proximité à se professionnaliser, c'est très important pour nous. Un des objectifs, c'est bien l'intégration et la remise à l'emploi d'un public fragilisé et cela doit se faire au sein d'une équipe professionnelle, qui va pouvoir former et donner un sens et une qualité au travail de la personne ».

Alors que certaines initiatives d'insertion semblent avoir été oubliées par l'Ordonnance sur les entreprises d'insertion (EI), le ministre bruxellois de l'Emploi, Éric Tomas, charge SAW, en 2001-2002, d'une mission d'expertise sur les initiatives d'insertion socioprofessionnelle (ISP) dans la Région de Bruxelles-Capitale. Cette demande répond à une volonté des pouvoirs publics bruxellois de clarifier la situation de certaines associations et organisations dont les activités ne sont pas commerciales, et qui donc ne peuvent être considérées comme des entreprises d'insertion. Suite à cette expertise, SAW remet un rapport qui sert de point de départ à la rédaction d'une Ordonnance visant à reconnaître les Initiatives locales de développement d'emploi (ILDE).

La concertation entourant la rédaction de l'avant-projet d'Ordonnance réunit en 2003

Exemple

Une épicerie au cœur de Bruxelles

Membre de SAW-B, le Centre marollien de formation par le travail a été agréé comme ILDE en juillet 2005. L'asbl propose une épicerie sociale – *Les Capucines* – et des formations de caissiers, magasiniers et vendeurs. Installée au cœur du quartier des Marolles, *Les Capucines* ouvre ses portes à 150 familles en difficulté et leur propose des produits d'alimentation, d'hygiène et d'entretien cinq fois meilleur marché qu'ailleurs. Pour atteindre cet objectif, un partenariat s'est notamment formé avec une chaîne de supermarché qui revend à l'épicerie ses palettes abimées, ses fins de promotion, etc. « *Chez nous, le bénéficiaire paie ses produits. Il a une relation de client et ça change tout. Des mères viennent ici avec leurs enfants, car elles savent que leur dignité sera préservée* », explique Caroline Debelle, directrice. L'ILDE organise également des formations à l'attention de personnes peu qualifiées. La première session a réuni huit personnes, dont quatre ont trouvé un emploi à la sortie.

l'ensemble des acteurs néerlandophones et francophones de l'ISP. La participation de SAW-B dans les discussions fait suite à l'étude qu'elle a menée, en 2001, en partenariat avec Hefboom sur « les gisements d'emploi dans l'ES bruxelloise ».

Au fur et à mesure des discussions et des observations, l'avant-projet sur les ILDE évolue vers une vision plus large du secteur avec la reconnaissance des formes associatives d'insertion, de services aux personnes et de revitalisation des quartiers.

Malgré un travail de concertation déjà important, l'avant-projet trainera pendant de longs mois dans les couloirs du Conseil d'État et de la Commission européenne. En effet, ces derniers sont chargés de clarifier et de vérifier l'aspect « concurrentiel » des ILDE par rapport au reste du secteur de l'ISP. Il faudra attendre mars 2004 pour voir le Parlement bruxellois adopter l'Ordonnance sur les ILDE.

Cinq mois plus tard et devant la lenteur de la procédure d'exécution de l'Ordonnance, SAW-B en profite pour insister sur la pleine complémentarité des acteurs de l'ES et rappelle que cette dernière ne peut se passer des mouvements syndical et citoyen. Pour la Fédération bruxelloise des opérateurs de l'insertion socioprofessionnelle (FeBISP), les ILDE représentent des opportunités d'emploi relativement stables et durables. Le taux de chômage élevé dans la capitale rend le

rôle des ILDE d'autant plus important que la plupart des personnes touchées par le chômage sont sans formation scolaire ou non-européennes.

Certains acteurs insistent sur la nécessité de laisser plus d'espace de liberté à la création des ILDE car Bruxelles compte trop peu d'initiatives d'insertion. Cette considération est d'ailleurs à l'origine de la mobilisation des différents acteurs impliqués dans l'insertion : Febecoop, Ootb, Syneco, SAW-B, la FeBISP, syndicats et patronats. Sans toutes ces forces en présence, il est fort probable que l'Ordonnance n'aurait jamais abouti à sa forme actuelle.

Ce n'est qu'en 2005 que l'Arrêté d'exécution sur l'agrément et le financement des ILDE est émis par le Gouvernement bruxellois. L'Ordonnance tant débattue devient donc effective. Le texte décrit les ILDE comme des asbl (contrairement aux EI) dont le siège social, ou au moins le siège d'exploitation, est situé en Région de Bruxelles-Capitale et dont 60 % du personnel d'exécution est reconnu comme faisant partie du « public cible ». À savoir les personnes issues des EI, les bénéficiaires d'allocations sociales, les chômeurs de longue durée et les moins qualifiés. L'arrêté prévoit également des aides financières en subsides de fonctionnement ou pour l'allocation des postes.

Quoi qu'il en soit, le secteur bruxellois de l'Insertion est d'avis que les priorités du

Initiative

moment restent la poursuite d'un dialogue avec le politique et la recherche de cohésion entre les fédérations ou partenaires inscrits dans cette activité.



2007

Le village mondial de l'ES

et...

L'économie sociale et l'utopie qu'elle inspire ne peuvent être vécues de la même manière à Dakar, Paris ou Buenos Aires. Il y a les conditions, les mentalités, les priorités et les moyens... Toute une multitude de choses qui font de l'ES mondiale un brassage d'idées sans cesse mouvant et novateur. Ce bouillonnement d'initiatives, SAW-B l'a bien compris et participe, depuis plusieurs années, à la création de liens et de réseaux d'échange constructifs et enrichissant entre un maximum de partenaires de l'ES à travers le monde.

Marie-Caroline Collard, directrice de SAW-B, insiste d'ailleurs sur la nécessité de « réseauter » non seulement au niveau local mais aussi global en jetant des ponts vers d'autres continents proactifs.

En 1997 déjà, SAW participe à la première rencontre sur la globalisation de la solidarité à Lima. La capitale péruvienne devient pour quelques jours le lieu de rencontres de nombreux intervenants de l'Économie sociale et solidaire venus des quatre coins du globe. Quatre ans plus tard, à Montréal, une seconde rencontre rassemble les différents acteurs autour du slogan « Résister et construire ». De cet événement naît la volonté de créer un lieu de dialogue et de

concertation intercontinents pour la construction d'alternatives. Ce lieu prend alors la forme d'un Comité International de Liaison (CIL) intégré dans un processus de concertation et d'échange baptisé « Réseau Intercontinental de Promotion de l'Économie Sociale et Solidaire » (RIPESS).

La vocation du RIPESS est d'appuyer, de conseiller et d'accompagner techniquement les entreprises à finalité sociale.

En 2005, Dakar accueille la troisième rencontre tandis que le Réseau intercontinental mûrit et s'organise d'année en année, de rencontre en rencontre. La directrice de SAW-B ajoute que « *ce n'est pas une utopie à condition de fixer les objectifs de façon progressive, concertée et réaliste. Le RIPESS planche sur la promotion de l'ES, le 'réseautage', la fourniture de services ou de conseils à ses membres. Parce qu'on n'évolue pas dans un 'interland', mais bien dans un monde globalisé. Procéder graduellement évite des déceptions* ».

L'Europe accueillera la prochaine grande rencontre du RIPESS. Un rendez-vous que SAW-B ne manquera bien évidemment pas.

RIPESS



D'Alternatives wallonnes à Traverses

À peine un an après sa naissance, SAW se lance dans l'aventure rédactionnelle et concrétise sa préoccupation constante d'informer et de lancer le débat. C'est en effet le 15 avril 1982 que naît le mensuel (puis bimestriel) « Alternatives wallonnes, le journal de l'autogestion et de la nouvelle coopération ». Imprimé aux Ateliers du Manoir, Alternatives wallonnes traite de tout ce qui touche de près ou de loin à une « autre société » : habitats groupés, coopératives, maisons médicales, etc. Le magazine connaît rapidement un grand succès. Il est d'ailleurs énormément photocopié au grand dam des finances de SAW !

Après 13 années d'existence, Alternatives wallonnes devient Traverses. En changeant de nom, SAW veut donner un nouveau souffle au magazine et souhaite en faire un lieu-forum pour l'économie sociale et le secteur associatif. Pour répercuter les questions, enjeux et initiatives concrètes de ce secteur, Traverses se veut transversal et s'adresse à un large public au travers de dossiers, témoignages, reportages, etc. Pari réussi.

Toutefois, en 2006, face à une baisse du lectorat, SAW-B propose un nouveau projet éditorial pour Traverses. L'économie sociale intègre le magazine Imagine demain le monde en avril 2006. Des guides pratiques et un bulletin de liaison des travailleurs qui gardera le nom de Traverses, sont quant à eux, en cours de réalisation.



Former à la gestion d'entreprises d'économie sociale

Dès le début de son existence, SAW saisit toute l'importance de former à la bonne gestion des entreprises d'économie sociale. En collaboration avec le CUNIC, SAW lance en 1981, un cycle de séminaires à l'attention des entrepreneurs alternatifs. Il s'agit à l'époque essentiellement de « mises en commun » d'expériences sur des questions telles que les relations humaines dans les entreprises en autoproduction, les formes juridiques adaptées aux alternatives, les techniques énergétiques douces, etc.

En 1983, suite à des problèmes au sein de diverses coopératives, SAW met en place, toujours avec le CUNIC et grâce au soutien de la Communauté française, un programme « d'urgence » en gestion économique d'alternatives. Cette formation, dispensée jusqu'en 1989 sous le nom « de formation à la gestion économique et humaine pour entreprise de l'économie sociale », propose des cours de comptabilité, de calcul de prix de revient, de rentabilité par produit et secteur, etc. Elle est complétée par une aide sur le terrain pour chaque entreprise participante.

Sept ans plus tard, en 1996, un dispositif-pilote de Post-graduat en gestion d'entreprises d'économie sociale est mis en place dans l'enseignement de promotion sociale. SAW assure l'animation du Comité de pilotage de cette formation, dispensée dès 1997 dans trois établissements – Namur, La Louvière et Louvain-la-Neuve – et, aujourd'hui, à Bruxelles (EPFC) et à Namur (Hennac).

Une agence-conseil

Active depuis 1981 dans le conseil et le soutien aux entreprises alternatives et coopératives, SAW reste précurseur et lance en 1985, avec l'aide de la Région wallonne, un travail de « boutique de gestion ». Au total, une vingtaine d'entreprises ou de porteurs de projets bénéficient cette année-là de ce service qui est rapidement étendu sur Liège et le Luxembourg. Les interventions portent sur la rédaction de statuts, l'élaboration de plans humain et financier, le marketing, l'informatisation de la comptabilité, etc.

Cette cellule est agréée « agence-conseil » en 1988 et connaît par la suite des hauts mais aussi quelques bas au point même de disparaître à certains moments. En septembre 1996, SAW crée avec la Boutique de gestion, Crédal, Ages et Aces, le réseau Racines (Réseau d'Agences-Conseil Indépendantes pour la Nouvelle Economie Sociale).

Débattre et sensibiliser

Voilà bien une des caractéristiques essentielles de SAW : une volonté permanente de provoquer des rencontres et de permettre aux acteurs de débattre de thématiques proches de leur quotidien. Les Samedis au CUNIC et les nombreux colloques marquent les débuts, puis font place à l'organisation des « Matinées de l'économie sociale ». Celles-ci permettent d'aborder des sujets variés et surtout de publier des actes qui restent encore aujourd'hui des références pour le secteur. Depuis 2003, les « Petits déjeuners de l'économie sociale » ont pris le relais et permettent la rencontre d'acteurs d'économie sociale, mais aussi de créer des liens avec les secteurs publics et privés.

Dans cette même ligne, SAW a toujours cherché à assurer une visibilité de l'économie sociale et à sensibiliser le grand public. Les grandes réalisations dans ce domaine sont nombreuses.

Parmi celles-ci, citons la publication de l'annuaire de l'économie associative paru en 1986 puis du guide « Préférences » en 2002, la mise sur pied du premier « Salon de l'économie sociale », la création du documentaire « Le Bonheur économique » ou la naissance des « Semaines de l'économie sociale » dans les universités de Liège, Louvain-la-Neuve et Bruxelles. Cela avec l'aide de nombreux partenaires tels Cera, Febecoop, Syneco, la Fondation Roi Baudouin ou le Centre Vidéo de Bruxelles.



SAW devient SAW-B

En 1981, le Carrefour des alternatives wallonnes, lieu de rencontre informel d'entreprises associatives, se transforme en asbl. Il faut lui trouver un nom et c'est le terme de « Solidarité » qui est choisi en référence au mouvement polonais Solidarnosc. Ce mouvement représente en effet à l'époque une réelle force de changement et d'espoir que souhaite incarner la toute nouvelle Solidarité des alternatives wallonnes. Vingt-quatre ans plus tard, SAW compte une centaine de membres. Parmi ceux-ci, un nombre croissant d'entreprises est bruxellois. Pour traduire cette réalité, SAW devient, le 7 septembre 2004, SAW-B ou Solidarité des alternatives wallonnes et bruxelloises.



merci

Prix Vanthournout

En 1989, Roger Vanthournout, prêtre ouvrier fondateur de l'Entreprise de formation par le travail « Quelque chose à faire », est assassiné. Quatre ans plus tard, plusieurs acteurs de l'économie sociale – le Groupe E.S. – désirent lui rendre hommage et décident la création d'un prix qui récompense des initiatives innovantes d'économie sociale. Avec l'accord de la famille, la première édition du Prix Roger Vanthournout est organisée le 1er mai 1993.

En 1996, SAW entre dans le comité organisateur du prix en même temps que « Quelque chose à faire » et ce, à la demande d'Agés – structure opérationnelle du Groupe E.S. D'autres structures rejoignent, par après, le comité dans lequel SAW-B siège toujours. Notons qu'en 1994, le prix est décerné à la revue Alternatives wallonnes !

Monceau-fontaines

En 1993, l'ASBL « Quelque Chose à Faire » cherche de nouveaux locaux et repère un ancien site minier à l'abandon situé à Monceau-sur-Sambre. Incapable d'occuper et de réhabiliter seul cet immense espace, un appel est lancé à des partenaires qui rejoignent rapidement le projet. Parmi eux : SAW mais aussi le Gerموir, R-Net, Aces, Demass et Pas à pas. Avec l'aide de Philippe Busquin et de Philippe Maystadt, les porteurs du projet parviennent à bénéficier de l'Objectif 1 européen, ce qui permet aux travaux de commencer. En 2000, ce projet ambitieux et novateur prend son envol avec l'installation des premiers partenaires sur le site de « Monceau-fontaiNES ». Aujourd'hui, le site d'économie sociale compte plus de 16 entreprises et continue à s'agrandir.



Fêter le 25^{ème} anniversaire de SAW-B reconvoque, sans nostalgie, l'esprit fondateur : qu'ont cherché à construire les personnes et les organisations qui se sont solidarisées à l'aube des années 80 ? Cette question s'est posée avec plus d'acuité encore lorsque, début 2003, Michel Genet et Michel de Wasseige, respectivement directeur de CREDAL et consultant pour l'économie sociale, multipliaient leurs efforts pour relancer SAW. Pourquoi cherchaient-ils obstinément à sortir notre fédération du coma ? Avions-nous affaire à deux

nostalgiques d'une époque révolue où le directeur de SAW téléphonait au Président du Gouvernement wallon pour régler les bidons du secteur ? Ne connaissions-nous pas suffisamment de fédérations dans cette petite église de l'économie sociale pour laisser calmement mourir SAW dans l'indifférence générale ? De quelles spécificités cette chapelle se drapait-elle pour que se penchent à son chevet deux personnes qui, aujourd'hui encore, font l'unanimité dans le secteur et bien au-delà ?

La lecture de ce – trop rapide – survol historique offre quelques clés de réponse à la question. On pourrait tenter de les synthétiser en une formule qui en démontre le caractère unique et nécessaire : « SAW est un lieu de solidarité entre des personnes et des organisations, autour d'une utopie, dans l'action et enraciné dans une région et sa culture ».

- Un lieu de solidarité : SAW, puis SAW-B, n'est pas une fédération, un groupement représentatif, un collectif, une alliance, ... SAW-B est un lieu de solidarité. Cette appellation nous fait sans cesse réfléchir sur notre

identité, jamais donnée, toujours à redéployer. Affirmons-le ici de façon auto prescriptive : SAW-B est un lieu d'échange, où la question du pouvoir ne se pose qu'en terme de « pouvoir changer le monde ».

- Entre personnes et organisations : dans cette rétrospective, nous avons osé l'évocation de personnes tout en cherchant à éviter le culte de la personnalité. Nous n'avons pas convoqué les super-héros. Mais nous savons que SAW-B n'a jamais vécu et ne vivra probablement jamais en tant qu'institution. Sa force est celle des personnes qui font vivre les actions qui la légitiment. Ils y ont développé le plaisir, la conviction et la force de laisser éclore les jeunes pousses de la nouvelle économie sociale. Ils avaient compris qu'il n'est pas d'alternatives dans la solitude.

- Autour d'une utopie : celle de croire, bien avant Seattle, qu'une autre économie est possible et surtout qu'une autre économie se construit sur le terrain. Max Delespesse nous le rappelle sans cesse : les utopistes qui ont marqué l'histoire l'ont construite en actes plus qu'en mots.

- Dans l'action : le message de SAW-B n'est jamais que l'expression politique de l'action de terrain assurée par ses membres.

- Enracinés dans une région et sa culture. Sans chauvinisme et par intérêt direct pour les gens qui y vivent. L'utopie wallonne est de croire que le collectif est source d'éman-

icipation et de progrès. L'utopie est de croire que, dans un monde globalisé, une culture régionale est un ferment de solidarité. L'utopie est de construire une culture solidaire, cohérente, tenace et séduisante.

Voici ce que nous redisent ces 25 ans d'histoire de notre identité et de notre projet. Mais ils nous donnent de terribles clés de lecture du présent. Si l'on s'y tient, nous devons reconnaître au moins 3 questionnements :

- l'action-même de SAW-B est sans cesse fragilisée par l'institutionnalisation. Nos membres et nos représentants ont-ils encore le temps de construire la complicité seule garante de la force et donc de la crédibilité de nos revendications ?

- le combat de l'économie sociale a oublié de miser sur ses alliés : les syndicats et les alternatives sociales. Où en est notre proximité avec les maisons médicales, les centrales syndicales, les unions de locataires, le mouvement féministe... ? Trop occupés à gagner des victoires ou à éviter les défaites, nous nous sommes probablement trop recentrés sur nos enjeux immédiats, appauvrissant nos solidarités et tarissant notre force.

- le modèle économique wallon est à inventer et nous ne soutenons le plan Marshall que parce

qu'il trace une direction commune. Nous savons que la direction n'est probablement pas la bonne mais nous sommes persuadés que le Plan Marshall n'aboutira qu'en une seule chose : convaincre les forces vives de la nécessité de conjuguer leurs forces. Mais pas sur ce Plan-là. Idem à Bruxelles où la situation est autrement criante.

C'est le sens du projet porté aujourd'hui par SAW-B : décloisonner, ouvrir, susciter la rencontre. Une seconde phase devra transformer celle-ci en réalisations de terrain. Nous en avons la conviction profonde.

Ce petit livre commémoratif de 25 ans d'expériences sera suivi d'un autre, jetant un regard prospectif sur le 25 prochaines années. Outre le fait qu'il donnera plus la parole aux femmes (l'avenir leur appartient) que celui-ci, il devra renourrir notre utopie.

D'emblée et en avant goût de cet ouvrage prospectif à venir, nous voudrions mettre en débat une hypothèse qui pourrait fonder notre action future : en cette année anniversaire de SAW-B, Serge July a quitté la direction du quotidien Libération. Serge July a compris que le plus grand service qu'il puisse rendre à son œuvre est de la quitter. Au-delà de la boutade, ce micro-événement est significatif de la nécessité de repenser l'alternative au sein même des mouvements alternatifs. L'avenir s'ouvre et les résistances au changement – même internes aux organisations revendiquant le changement – ne

sont précisément que le signe du changement. Pour nous, à SAW-B, la question peut être traduite comme suit : l'économie sociale ne doit-elle pas repenser l'entrepreneuriat collectif ?

Depuis quelques temps, SAW-B et d'autres organisations telles Alter, Crédal, Aces, Azimut, Febecoop, Job'in... cherchent à donner corps à ce concept. De ces travaux naissent des pistes. De ces pistes naîtra une nouvelle conception de l'entrepreneuriat sur laquelle nous devrions pouvoir compter pour construire la nouvelle « nouvelle économie sociale ». Nous sommes toutefois persuadés que ce nouvel entrepreneuriat devra s'appuyer, avec les syndicats, sur les aspirations légitimes des travailleurs à un travail sensé, et avec les associations citoyennes, sur la disponibilité des consommateurs à l'égard de produits éthiques.

On le voit, fêter le 25^{ème} anniversaire de SAW-B reconvoque, sans nostalgie, l'esprit fondateur : un refus net du modèle économique actuel corrélé au plaisir de construire solidairement des alternatives crédibles parce qu'à l'écoute d'un territoire et des gens qui y vivent. Nous sommes évidemment fiers de porter ce message.

Marie-Caroline Collard
Directrice de SAW-B

Pierre Verbeeren
Président de SAW-B



M.-C. Collard

Pierre Verbeeren



demain

Ont participé à la réalisation :

Fernande Cobergh, Marie-Caroline Collard,
Jean Delespesse, Max Delespesse, Nicolas
Gersdorff, Cécile Histas, Véronique Huens,
Estelle Mahieu, Pierre Verbeeren

Graphisme :

SAW-B com - 071/53 28 30

Imprimé par notre membre :



Avec le soutien :

